



remboursement dune dettes

Par **wine**, le **03/05/2019** à **17:18**

bonjour je me permet de vous écrire pour savoir et pouvoir maiguiller voilà sa fait deux ans que je rembourse une dettes de la caf il mon fait un échéancier de 125 e par mois et le mois dernier il se sont aperçue que les impôts cettais tromper il avais mis sur ma feuille d'impôt 2017 3800e de pole emploi mais il fallais le mettre sur lannee 2018 donc il mon suspendu mes droits jusqu'à que je fasse le nécessaire je fait le nécessaire je prend rdv avec eux et la il me sort ah bah nan ce mois ci toute vos allocation ainsi que apl parte pour le remboursement de votre dette on til l3 droit de tout nous prendre ? c'est à dire 1300e ce mois pr finir leur dettes alors que un échéancier étais mis en place et que je n'est reçu aucun justificatif m'indiquant qu'il allez tous me bloquer. je suis désemparée help svp

Par **Visiteur**, le **03/05/2019** à **17:38**

Bonjour
La CAF dispose de ce droit lorsqu'il y a dette.
Demandez un arrangement ou contactez le médiateur.